



REVALORISATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE HUMIDE DU COMMUNAL DE ST HYPPOLYTE



PRESENTATION DU PROJET – Aspects techniques

Objectifs	<p>Association agréée au titre de la protection de l'environnement (Art. L 141-1 du Code l'Environnement), la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC66) participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats (Art. 421-5 du Code de l'Environnement).</p> <p>La FDC66, soutenue par le syndicat RIVAGE, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et la commune de St Hippolyte, souhaite réhabiliter le site du communal de Saint Hippolyte pour lui redonner sa vocation écologique première et créer une zone vitrine afin de promouvoir les aménagements favorables à l'accueil de l'avifaune.</p> <p>En outre, depuis de nombreuses années, les chasseurs du département œuvrent au maintien et à l'entretien des zones humides par des actions ponctuelles, sans battage médiatique mais avec régularité. Un travail de tous les jours, les pieds et les mains dans la vase, par amour pour ces milieux sauvage, pour les oiseaux d'eau, pour la chasse... dans différents secteurs du département. L'objectif de ce projet est également de démontrer sur un territoire concret que, loin des clichés réducteurs, la chasse est une forme d'écologie agissante qui veut s'insérer dans une logique de protection des zones humides. Cette zone sera le témoin d'une passion, de savoir-faire, d'une conscience et du souci d'offrir aux générations futures des zones humides riches et préservées.</p>
Contexte réglementaire	<p>Dans le cadre de la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate, des Plans de Gestion sont réalisés pour chaque entité ou sous-entité fonctionnelle identifiée dans le diagnostic de cette Stratégie de Gestion.</p> <p>La Stratégie de Gestion comprend plusieurs étapes nécessaires à la réalisation de Plans de Gestion cohérents.</p> <p>La première partie, le « Diagnostic » du territoire d'étude a permis d'établir en seconde partie les « Objectifs ». Une troisième partie, le « Programme d'action », est reconduit sur 6 ans.</p> <p>Le document proposé constituera donc l'un des Plans de Gestion prévus dans le cadre du Programme d'Actions de la Stratégie de Gestion.</p> <p>Ce Plan de Gestion s'inscrit également dans la continuité et de façon transversale au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et au Document d'Objectifs des sites Natura 2000 de ce territoire.</p> <p>Il est également l'émanation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, validé par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales le 20 février 2009 (Action A-5-1-1-7) qui prévoit la réhabilitation d'une zone humide dans le département.</p> <p>Une convention quadripartite (FDC66 – Mairie de St Hippolyte – Rivage – Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération) est en cours de signature afin de déléguer la gestion du site à la FDC66 par la commune de St Hippolyte, propriétaire des terrains concernés et définir les clauses du partenariat entre les différents structures.</p>

<p>Description du projet</p>	<p>Afin de planifier les actions de revalorisation de la zone humide concernée, la réalisation d'un plan de gestion est nécessaire.</p> <p>L'objectif est de créer un outil permettant de définir, programmer et contrôler la gestion de cette zone pour contribuer à la restauration de son patrimoine naturel dans un bon état de conservation.</p> <p>Le cahier des charges utilisé pour établir ce plan de gestion sera celui proposé par l'Agence de l'eau Méditerranée Corse.</p> <p>La première partie de ce plan de gestion sera constitué d'un diagnostic reprenant l'ensemble des connaissances sur ce site et permettra d'acquérir les données nécessaires à la définition des enjeux de gestion et le rôle du site dans la fonctionnalité des milieux.</p> <p>La seconde partie concernera la définition des objectifs du plan de gestion et de ses déclinaisons en actions pertinentes.</p> <p>Pour aider au bon déroulement de l'élaboration du plan de gestion et, par la suite, de son exécution, un comité de gestion (FDC66, Rivage, Mairie de St Hippolyte, PMCA, Agence de l'eau) sera mis en place pour suivre et valider l'état d'avancement du dossier et un Comité de pilotage sera consulter pour afin de conseiller et faire des recommandations pour la gestion, fournir et guider l'acquisition de connaissances et d'expertises et suivre la mise en place des actions.</p>
<p>Public cible</p>	<p>L'ensemble des utilisateurs de cet espace et les gestionnaires d'autres sites similaires...</p>
<p>Partenaires techniques</p>	<p>RIVAGE, Mairie de St Hippolyte, Association Communale de Chasse Agréée, Gardes particuliers, Agence de l'eau, Fédération Régionale des Chasseurs, Conservatoire des Espaces Naturels, Université de Perpignan...</p>